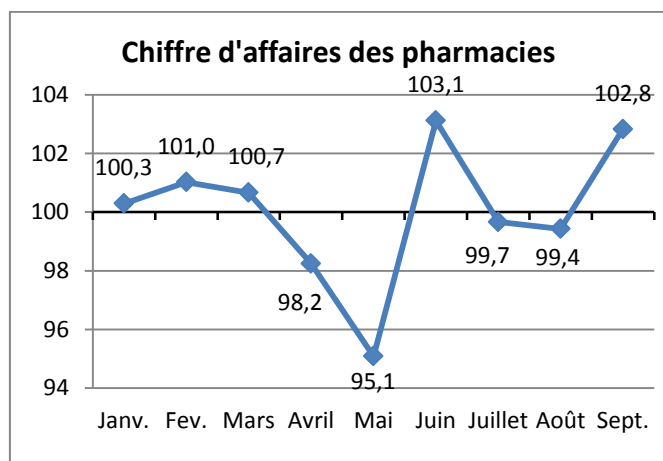


Les chiffres clés du secteur

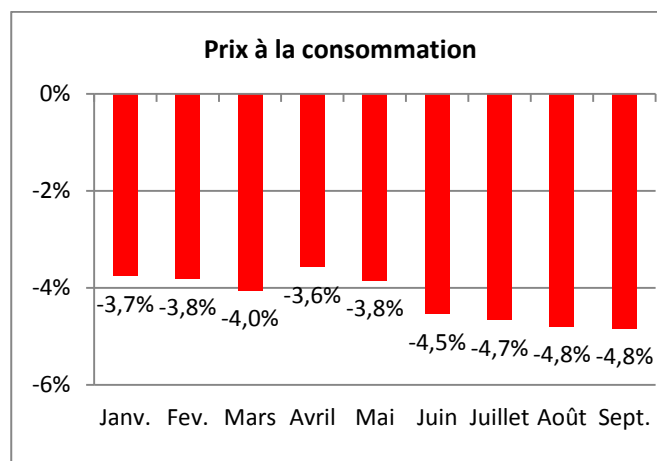
Indice de chiffre d'affaires des pharmacies (NAF 47.73Z) - Base 100 au mois n-12.



Source : Statexpert / Environ 8 900 entreprises chaque mois.

Lecture de la courbe : l'indice 102,8 de septembre 2015 traduit une baisse du chiffre d'affaires de 2,8 % par rapport à septembre 2014

Indice des prix des produits pharmaceutiques (nomenclature COICOP 06.1.1.1) - Evolution en glissement annuel



Source : Insee

Lecture du graphique : en septembre 2015, les prix des produits pharmaceutiques ont baissé de 4,8 % par rapport à septembre 2014

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Rebond du chiffre d'affaires des officines en septembre 2015. Le chiffre d'affaires des pharmaciens a en effet progressé de près de 2,8 % en septembre 2015, par rapport à septembre 2014. Sur les neuf premiers mois de l'année l'activité des officines reste toutefois stable par rapport à la même période en 2014. Cette stabilité du chiffre d'affaires doit toutefois être mise en parallèle avec la forte baisse des prix des médicaments sur la période. Une baisse des prix que les pharmaciens sont donc parvenus à compenser, notamment en développant leurs ventes de produits de parapharmacie.

Les prix à la consommation

Des prix des médicaments qui continuent de baisser. Tous les mois, le constat est le même : les prix des médicaments chutent ! En septembre 2015, la baisse des prix par rapport

à septembre 2014 a ainsi été de 4,8 %. Sur les neuf premiers mois de l'année, la baisse dépasse les 4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'activité dans le secteur

Baisse du chiffre d'affaires des pharmaciens.

- En 2015, les ventes des 22 000 officines de l'Hexagone devraient à nouveau reculer de 3 %, selon Daniel Buchinger, président du groupement Univers Pharmacie.
- La principale raison de ce recul est la réduction des dépenses de santé, alors que les médicaments représentent près de 80 % des ventes des officines.
- En cause, les mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire la facture des médicaments remboursés : baisse des prix, déremboursement, montée des médicaments génériques, baisse des prescriptions, etc.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Mesures juridiques de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron). Parmi les principaux points de la loi :

- Renforcement de la protection du patrimoine personnel de tout entrepreneur individuel en instaurant l'insaisissabilité de droit de sa résidence principale.

- Assouplissement des conditions de mise en œuvre des obligations d'information des salariés. Le champ de la mesure est notamment limité aux seules ventes et la sanction de la nullité remplacée par une amende civile maximale de 2 % du prix de vente.
- Extension ou simplification de nombreuses dispositions relatives notamment à la confidentialité des comptes sociaux, aux obligations comptables en cas de cessation temporaire d'activité, au formalisme des



L'actu de votre secteur

baux commerciaux, à la cession du fonds de commerce, ou encore, au droit des sociétés.

Fiscale

Assouplissement des conditions d'application des réductions d'IR et d'ISF au titre de la souscription au capital de PME. S'agissant de la condition de conservation des titres souscrits jusqu'au 31 décembre N+5, il était admis que le non-respect de cette condition ne remette pas en cause la réduction d'ISF en cas de fusion, scission, d'OPE, de cession stipulée obligatoire par un pacte d'associés ou d'actionnaires, ou d'annulation des titres pour cause de pertes. La loi Macron étend ces exceptions à la réduction d'IR.

Abattements pour les plus-values réalisées par les dirigeants de PME partant à la retraite. Pour cela il faut que le dirigeant cesse toute fonction dans la société dont les titres sont cédés dans les deux années suivant ou précédant la cession. La conservation d'un mandat social dans la société dont les titres sont cédés à l'issue du délai imparti de deux ans remet en cause le bénéfice des abattements réservés aux dirigeants partant à la retraite.

La formalité d'enregistrement pour les actes constatant la constitution de sociétés n'est plus obligatoire. Cette modification ne concerne pas les actes qui, bien que constatant la formation d'une société, restent tenus à cette formalité en raison de la qualité du rédacteur de l'acte (notaire par exemple) ou des dispositions qu'ils contiennent (mutations de fonds de commerce, titres de sociétés ou d'immeubles par exemple).

Sociale

Travail le dimanche. D'une part, le nombre de dimanches autorisé par les maires est augmenté. D'autre part, les

commerces de détail situés dans certaines zones créées par la loi peuvent ouvrir le dimanche, sous réserve d'être couverts par un accord collectif ou une décision de l'employeur dans les entreprises de moins de 11 salariés (et d'obtenir l'accord du salarié).

Nouvelle aide à l'embauche de 4 000 €, réservée à l'embauche du premier salarié, depuis le 9 juin 2015. Le formulaire de demande ainsi que les conditions à remplir pour en bénéficier sont disponibles sur le portail des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle.

Création d'une aide en faveur des entreprises de moins de 11 salariés embauchant des apprentis de moins de 18 ans pour les contrats d'apprentissage conclus depuis le 1^{er} juin 2015. Cette aide de 4 400 € est cumulable avec la prime d'apprentissage et l'aide à l'embauche d'un apprenti supplémentaire.

Modification de la gratification des stages d'une durée de plus de 2 mois. Ils doivent faire l'objet d'une gratification dont le montant horaire minimal est fixé en fonction du plafond horaire de la sécurité sociale. Pour les conventions de stage signées depuis le 1^{er} septembre 2015, la gratification minimale passe à 15 % du PHSS, soit 3,6 € de l'heure.

Complémentaire santé obligatoire. Tous les employeurs doivent avoir mis en place un régime de remboursement des frais de santé au bénéfice de leurs salariés au plus tard le 1^{er} janvier 2016. L'Acoss confirme que l'accès à cette complémentaire santé devra s'effectuer quelle que soit l'ancienneté du salarié.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Pharmacies : l'ouverture du capital n'est plus tabou. Le syndicat UNPF propose d'ouvrir le capital des officines à des pharmaciens qui n'y travaillent pas. Une position isolée dans la profession, etc.

Vente à l'unité : les expérimentateurs dénoncent une usine à gaz. Lancée il y a un an, la vente d'antibiotiques à l'unité ne convainc pas les pharmaciens qui l'expérimentent en ce moment. En effet, selon une enquête menée par l'AFP, les pharmaciens interrogés soulignent les nombreuses difficultés engendrées par ce programme.

Autotests VIH : qui va les acheter ? La ministre de la Santé, Marisol Touraine a dressé le profil des acheteurs des autotests VIH en officine, dont elle a lancé en septembre 2015 la mise à disposition.

700 génériques retirés du marché européen. Des irrégularités avaient été constatées lors d'études de bioéquivalence menées en Inde.

Santédiscount lève 2,5 M€ pour s'internationaliser. Le site de parapharmacie fera 15 M€ de chiffre d'affaires cette année. En commençant par attaquer les pays limitrophes, il vise 100 M€ d'ici 2019.